

DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS
14 ET 15 OCTOBRE 2023

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'offre faite par l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise,

DECIDE

Article 1 :

Une convention pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours est signée avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise, n° de SIRET 48044508900034, domiciliée à BEAUVAIS (60000), 2 rue des Marronniers – Apt 109, représentée par son Président Patrick MAUGEZ.

Article 2 :

L'Association, représentée opérationnellement par Monsieur Jean-Louis SUSSET, responsable de l'antenne locale de Crépy-en-Valois, s'engage à mettre en place de 9h45 à 18h15 le dispositif de sécurité nécessaire (2 secouristes) les 14 et 15 octobre 2023 au parc Sainte-Agathe, pour le forum des facteurs d'arcs et de flèches.

Article 3 :

L'intervention sera facturée 526,58 € (exonérée de TVA), la Ville s'engageant par ailleurs à fournir les repas aux intervenants pour le dispositif.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 19 septembre 2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

2 0 SEP. 2023

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230919-DEC2023-96-DE
Date de télétransmission : 20/09/2023
Date de réception préfecture : 20/09/2023